

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Assemblées électorales le dimanche. — VI Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienna, religieuse du Bon-Pasteur à Montréal. — VII L'éducation dans le diocèse de Montréal : Statistiques. — VIII Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 26 janvier

Solennité de la Purification.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 2 février

Dans les paroisses suivantes, après l'aspersion, la bénédiction et la procession des cierges, (avec la couleur violette) on chante, avec la couleur propre, la messe de la solennité du titulaire.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de la Purification (Repentigny); solennité des titulaires de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Brigide.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-François-de-Sales (Pointe-Gatineau) et de Sainte-Brigitte (Ottawa et Manotico).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Ignace (North Stanbridge), de Saint-Ephrem et de Sainte-Brigide.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Julien (Wolfstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-François-de-Sales et de Saint-Valérien (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Martine et de Saint-Ignace (Coteau-du-Lac).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 26 décembre 1901.



Le Souverain-Pontife a réuni, le 23 décembre, sur le coup de midi, dans la salle du trône, les cardinaux, archevêques et évêques, ainsi que les prélats camériers désireux de lui présenter, suivant l'usage romain, leurs vœux et souhaits à l'occasion des fêtes de Noël. Avant 1564, l'année commençait en Europe au 25 décembre avec la naissance du Sauveur. Les brefs pontificaux portent encore cette date ; et celui qui recevrait un bref daté d'aujourd'hui, 26 décembre, serait probablement assez étonné d'y lire la date 26 décembre 1902. En 1564 on trouva qu'il y avait avantage à faire coïncider l'année avec le commencement d'un mois, et on en reporta l'origine au 1er janvier. Mais on a conservé à Rome les anciens usages. On se souhaite les bonnes fêtes pour Noël ; et, par une pieuse habitude, on échange des cadeaux pour l'Epiphanie, comme pour mettre cette marque d'affection sous la protection des rois mages venant apporter leurs présents à l'Enfant Dieu.

— Le discours du Souverain-Pontife a été assez court, et il ne l'a point lu ; c'est un camérier de service, Mgr Scapinelli de Leguigno, qui s'est acquitté de cette fonction. Je ne vous dirai pas que c'est à la satisfaction générale, loin de là. On aurait désiré entendre la voix du pape dire ce qu'on nous lisait ; il semblait que, passant par la bouche d'un autre, cette manifestation pontificale perdait, sinon de son importance, au moins de son intérêt. Ce discours a insisté sur l'union entre les catholiques et faisait allusion aux dissensions qui existent, spécialement en Italie, à propos de la Démocratie Chrétienne. Il est à noter que le pape n'a point voulu prononcer ce mot, et l'a remplacé par la définition qu'il en donne dans son encyclique récente *Graves de communi re* : l'action de bienfaisance catholique en faveur du peuple.

— Le pape a tenu ensuite à recevoir individuellement les prélats de sa cour ; tous se sont inclinés successivement devant lui, ont pu lui baiser les pieds et la main ; Léon XIII, se prêtant à tous, écoutait avec intérêt ce que chacun lui disait et y répondait avec une sûreté de jugement qui faisait l'étonnement de tous. Son visage était excellent ; et si on ne s'attendait point à voir le rouge colorer ses joues, on était surpris de la vivacité du regard dans lequel se concentrait en quelque sorte toute la vie du pape.

— Je ne sais si la lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Albi sur l'étude de l'Écriture Sainte est arrivée jusqu'au Canada. Destinée uniquement à son diocèse, elle a eu cependant un grand retentissement par ce que l'on pourrait appeler ses audaces. On sait que la critique rationaliste détruit presque complètement l'Écriture Sainte sous prétexte de l'expliquer. Le Pentateuque est démoli, ce n'est qu'un recueil informe dont certaines parties seraient même postérieures aux Rois d'Israël ; les Prophéties de Daniel ne sont ni de lui, ni de son époque ; et ainsi du reste. Or un certain nombre de catholiques, effrayés et éblouis par ces affirmations de la science allemande, semblent disposés à lâcher pied, à concéder quelque chose, à admettre comme prouvées quelques-unes de ces thèses. Ce serait d'après eux faire la part du feu et ne pas discréditer la polémique en l'appuyant sur des arguments qui n'ont plus cours. On comprend le danger de cette tactique qui a le défaut de toutes les concessions ; on ne sait point où elle s'arrêterait. Quand le Vatican a vu un archevêque écrire une lettre pastorale sur ce grave sujet, et admettre quelques-uns des postulata de la nouvelle école, il s'est à bon droit inquiété et a appelé à Rome Mgr Mignot, son auteur. Je ne sais pas ce qui s'est passé entre l'archevêque et le Saint-Père dans son audience du jour de Noël ; mais je crois qu'après cette réception Mgr Mignot n'aura plus la tentation d'écrire dans les mêmes termes une lettre pastorale sur le même sujet.

— On avait fait encore beaucoup de bruit d'une ordonnance

rendue par Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, petit diocèse de Savoie. Cet évêque qui sortait des rangs de l'Université, étant aumônier du lycée Michelet, à Paris, avant de recevoir la consécration épiscopale, avait emporté dans les montagnes confiées à sa sollicitude pastorale un grand amour des études universitaires. Désireux de relever le niveau intellectuel de ses prêtres, il fit donc une ordonnance en vertu de laquelle tout jeune homme qui voulait entrer au grand séminaire devait être bachelier, et ne serait admis aux ordres qu'après avoir passé ainsi sous la coupe de l'Université et reçu son estampille. La mesure fit beaucoup de bruit en France. Que l'évêque engageât ses prêtres les plus intelligents à prendre leurs grades universitaires pour se trouver prêts à remplir tous les postes, c'était une chose qui se faisait déjà presque partout ; mais transformer en mesure générale ce qui n'était qu'un expédient, devenait dangereux pour le recrutement sacerdotal.

— L'ordonnance, sans avoir été formellement déferée à Rome, y fut cependant connue ; et après avoir pris les informations convenables, le cardinal di Pietro, préfet du Concile, a écrit une lettre à Mgr Lacroix, lui rappelant qu'il n'avait pas le droit d'ajouter des empêchements canoniques à l'ordination des clercs, et qu'il voulût bien à l'avenir se contenter de ceux qui sont établis par le saint concile de Trente. L'évêque, ajoutons-le bien vite, s'est complètement soumis ; et il invitera à prendre les grades universitaires seulement ceux de ses séminaristes qui le pourront commodément, et qui ne trouveraient pas dans ce titre, qui est la porte des carrières libérales, une tentation à abandonner leur sainte vocation.

— Et maintenant que l'année va finir, Don Alessandro présente ses vœux aux lecteurs de la *Semaine religieuse* ; et si ses correspondances ont pu faire à quelqu'un quelque bien, il lui demande une courte prière devant la crèche de l'Enfant Dieu.

Rome, le 3 janvier 1902.

— Si les préparatifs du couronnement d'Edouard VII mettent en mouvement toute l'Angleterre, la cour de Rome y participe aussi à sa manière. Elle a été saisie ces jours-ci d'une demande du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, désirant savoir dans quel costume il devait assister au couronnement du nouveau roi d'Angleterre.

— Tout d'abord, il faut dissiper un équivoque. Le cardinal Vaughan ne demande nullement d'étaler sa pourpre romaine dans les froides tribunes de Saint-Paul de Londres, de prendre part, même par une assistance passive, à la cérémonie du sacre suivant le rite anglican. Dans cette cérémonie, l'archevêque anglican de Cantorbéry, primat d'Angleterre, suivra le rite usité en pareil cas, et qui est vraiment un rite religieux ; le roi émettra, non plus le serment prononcé par sa mère et qui était un serment de haine contre l'Eglise romaine et ses dogmes, mais une protestation par laquelle il déclarera vouloir vivre et mourir dans la religion dite réformée. Le cardinal sait parfaitement bien que toute communication *in sacris* est défendue avec les hérétiques, et que l'axiome, *la fin justifie les moyens*, exact quand les moyens sont indifférents, est deux fois faux quand le moyen est un acte réprouvé par les lois de l'Eglise. Le cardinal demande donc simplement dans quel costume il doit assister à la réception officielle qui suivra le couronnement.

— La question serait oiseuse si l'on voulait suivre les usages romains. Ceux-ci reconnaissent pour les prélats, et par conséquent pour les cardinaux, deux costumes : celui de ville, qui se compose de la soutane noire filetée de rouge, de la ceinture, des bas, du manteau de la couleur du rang que l'on occupe dans la hiérarchie, avec le chapeau noir orné du gland convenable ; et l'habit de cérémonie, qui comprend la soutane violette ou rouge, avec le rochet et la mozette, ou la manteletta suivant les cas. Mais en France les évêques ont pris l'habitude de rester toujours en soutane violette, et ont fait de cette couleur l'insigne de l'évêque dans son diocèse, car ils

ne portent la soutane noire qu'en-dehors du lieu de leur juridiction. C'est une déviation du sens cérémoniel, mais c'est un fait qui semble être devenu une loi. Quand un évêque va en visite, il met sur sa soutane violette un manteau violet. D'autres fois, il revet la mozette, sans rochet cependant, et assiste comme cela aux réceptions. Cet usage est passé des palais épiscopaux de France à la nonciature de Paris, qui a pour tradition particulière ce qu'elle appelle le costume de demi gala et celui de grand gala. Quand les ambassadeurs vont en frack et décorstions à une cérémonie quelconque, le nonce apostolique prend l'habit de ville, c'est-à-dire la soutane noire avec le manteau violet. Si au contraire les ambassadeurs, d'après les exigences du protocole, revêtent l'uniforme, alors le nonce prend la soutane violette et la couvre du manteau ou de la mozette de même couleur.

— Tel est le sens de la demande du cardinal Vaughan. Je ne connais pas le texte de la réponse de la Cérémoniale, cependant il me semble probable qu'elle sera celle de Bonaparte à Consalvi. Ce cardinal, arrivé à Paris en 1800 pour négocier le concordat, fit demander au premier consul quel costume il devait revêtir pour se présenter devant lui ; Bonaparte répondit cette phrase typique : « Qu'il vienne en cardinal le plus qu'il pourra ». Je crois que l'on fera la même réponse, d'autant plus que les lois de l'Eglise ne sont pas en jeu. Mais quel chemin a parcouru l'Angleterre depuis 80 ans et quel progrès y a faits, surtout durant cet intervalle, la religion jadis bannie et proscrite, et maintenant plaçant la pourpre de ses fils à côté du trône du successeur d'Henry VIII.

— Le Souverain-Pontife n'a point pris un instant de repos et il a commencé le 2 janvier les réceptions du premier de l'an. Le roi d'Italie reçoit les diplomates en audience commune, le pape au contraire les admet un par un en sa présence. Ces audiences ne sont pas de simples échanges de félicitations et de vœux, le Souverain-Pontife en profitant pour traiter les affaires de l'Eglise et parler aux ambassadeurs des choses qui lui sont le plus à cœur. Certes, comme il le disait lui-même, dans l'allocution consistoriale, les sujets de

tristesse sont plus nombreux que les sujets de consolation et le pape n'a que l'embaras du choix parmi les tribulations dont il plait au Seigneur de laisser accabler son Eglise. Mais sans parler des croix qui lui viennent du dehors, il ne faut pas oublier celles qui sont peut-être les plus sensibles au cœur du Souverain-Pontife : ce sont les discordes et les polémiques inutiles et dangereuses entre les catholiques.

En Italie, par exemple, la Démocratie Chrétienne continue à être un grave sujet d'inquiétude. Parti actif, remuant, il veut par tous les moyens arriver à justifier son nom de *démocratie*. Peu lui importe que le pape ait positivement exclu le sens politique qui dérive logiquement du nom de *démocratie* ; il a le mot, il veut la chose. Ce sont des polémiques d'autant plus pénibles qu'elles s'attaquent aux journaux les plus notoirement dévoués au Saint-Siège, comme par exemple l'*Osservatore Romano* et la *Voce della Verità*. Hier encore, le pape a dû donner un communiqué pour blâmer de récents excès de langage et rappeler à tous les catholiques, non seulement l'union qui fera leur force, mais la charité chrétienne qui doit être le plus grand facteur de cette union. Ces agitations préoccupent beaucoup le Souverain-Pontife, car elles sont la preuve d'un travail latent qui, commencé avec la question dite de l'Américanisme, se continue sous le couvert de la Démocratie Chrétienne, et dont l'issue se traduit plus ou moins en cette double formule : Indépendance de la volonté vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique : Indépendance de l'intelligence vis-à-vis du dogme révélé.

DON ALESSANDRO.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J.-A. Gauthier, vicaire à Saint-Constant ;

M. l'abbé A. Ethier, vicaire à la Côte-Saint-Paul ;

MM. les abbés A. Jacques et E. Trudeau, assistants de M. le principal de l'Ecole-Normale Jacques-Cartier.

ASSEMBLEES ELECTORALES LE DIMANCHE

DEPUIS longtemps, il n'y avait pas eu dans notre ville d'assemblée électorale le dimanche.

Les politiciens de toute nuance, et en général tous les candidats aux charges publiques, s'entendaient pour ne pas, ce jour-là, détourner les électeurs de leur repos et de l'accomplissement de leurs devoirs de chrétiens.

Par respect pour la sainteté de ce jour consacré au Seigneur, par déférence aussi pour les ordonnances réitérées des autorités religieuses, il était donc passé dans les mœurs électorales de sanctifier le dimanche par une sorte de trêve de Dieu.

Grâce à cette louable tradition scrupuleusement observée, nous dirions même vaillamment acceptée par tout le monde et par tous les partis, la loi divine et ecclésiastique pouvait être pratiquée dans toute son étendue et son intégrité. Le peuple, dans tous les cas, gardait sa pleine liberté ; et on n'était pas exposé à le voir entraîner, par ceux-là mêmes qui aspirent à l'honneur de le diriger, à désertier les offices religieux pour courir aux réunions profanes, en foule ardente, bruyante, et passionnée quelquefois.

C'était un bel et noble exemple, du plus puissant effet sur les masses, que donnaient les candidats aux fonctions politiques ou civiles.

Cette coutume a été brisée, dimanche dernier, par une réunion électorale tout-à-fait inattendue. Et il faut le déplorer. Mais, nous n'en doutons pas, elle va sans retard se renouer et trouver dans cet échec même une nouvelle force.

Mieux averti des graves inconvénients que présentent ces sortes de réunions au point de vue de la sanctification du dimanche, on se fera à l'avenir, comme par le passé, un devoir d'être toujours fidèle à la discipline du diocèse sur une matière aussi importante.

Cette discipline est la même dans toute la province ecclésiastique

de Montréal. Elle a été arrêtée, d'un commun accord, par NN. SS. les évêques de Montréal, de Valleyfield, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke, et promulguée de nouveau il y a quelques années.

On a pu l'oublier peut-être, ou n'en pas saisir exactement le sens et la portée.

Monseigneur l'archevêque nous charge de rappeler qu'elle subsiste, et qu'elle est maintenue dans toute sa teneur.

Cette ordonnance a d'ailleurs été acceptée, dans le temps, par les chefs des partis politiques de la province de Québec.

Les assemblées politiques ne sont tolérées, le dimanche, que dans les districts ruraux, pourvu toutefois qu'elles se tiennent en-dehors de l'heure des offices religieux et des terrains avoisinants les églises et leur appartenant.

Il y a à cette tolérance des raisons que tous comprendront.

Mais elle ne devait pas s'étendre aux grandes villes, et les évêques ne l'y ont jamais étendue, loin de là.

Toute assemblée électorale le dimanche dans notre ville reste donc absolument interdite.

SŒUR MARIE DE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE

Religieuse du Bon-Pasteur à Montréal

LES cloîtres sont remplis de vertus cachées et de dévouements inconnus. Sous l'influence mystérieuse de la grâce et du sacrifice, ces vertus comme ces dévouements sublimes croissent dans le silence et l'humilité. A se produire au grand jour, ces fleurs exquises perdraient quelque chose de la sève surnaturelle qui les alimente et qui est le secret de leur beauté. C'est donc entrer dans l'esprit de l'Église, que de faire le silence autour de ces vierges, qui se sont immolées au service du Seigneur et de ses membres souffrants sur la terre.

Il nous sera permis pourtant de sortir de cette réserve si pleine de sagesse ; non pas précisément pour déposer des éloges sur la tombe d'une de ces saintes femmes, mais pour édifier nos lecteurs par le simple récit de vingt années du plus admirable martyr.

L'Âme de Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienne, née Marie Charbonneau, s'est envolée au ciel, la semaine dernière, emportée sur les ailes mystiques de la souffrance. *Poenae sunt pennae quae supra astra vehor*, disait saint Cyprien.

Cette religieuse appartenait au monastère montréalais des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, depuis un peu plus de trente-cinq ans. Elle était née dans la paroisse de Sainte-Scholastique, en l'année 1841. La messe de ses funérailles a été célébrée par Mgr Racicot, vicaire général ; et Mgr l'archevêque, dans sa gratitude pour la part que l'héroïque malade lui avait faite dans le mérite de ses souffrances, voulut présider lui-même les cérémonies de l'absoute.

“ La vertu se perfectionne dans l'infirmité, écrivait saint Paul aux Corinthiens. Je me glorifierai dans mes afflictions, afin que la grâce de Jésus-Christ habite en moi. Pour ce motif, je me complais dans mes faiblesses, ...dans les angoisses... ”.

Toute la vie, toutes les pensées, tous les sentiments de la généreuse et patiente servante de Dieu se résument en ces paroles inspirées, de la plus haute psychologie mystique. Vivre en union avec le Christ, c'est le fondement de l'édifice chrétien ; mais souffrir avec le Christ, voilà la perfection, dans son acception la plus complète et la plus auguste.

Ce fut celle de Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienne, pendant les vingt années de son long et incessant martyre.

Nous ne pouvons nous empêcher en ce moment de

songer à cette jeune malade, dont parle Joseph de Maistre, dans *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Son héroïne avait dix-huit ans ; la nôtre en comptait soixante-un. La sienne était dévorée par un cancer depuis cinq ans ; la nôtre fut rongée par un chancre pendant vingt ans. Telles sont les différences. Tout le reste se ressemble si bien, que transcrire l'histoire de l'une, c'est raconter l'histoire de l'autre.

“ Déjà les yeux et le nez, et les joues et les lèvres ont disparu ; et le mal s'avance toujours sur ces chaires virginales, comme un incendie qui dévore un palais. En proie aux souffrances les plus aiguës, une piété tendre et presque céleste la détache entièrement de la terre, et semble la rendre inaccessible ou indifférente à la douleur. Elle ne dit pas comme le fastueux stoïcien : O douleur ! tu as beau faire, tu ne me feras jamais convenir que tu sois un mal. Elle fait bien mieux : elle n'en parle pas. Jamais il n'est sorti de sa bouche que des paroles d'amour, de soumission et de reconnaissance..... ”

“ Un jour, ajoute l'illustre écrivain, qu'on lui témoignait une compassion particulière sur ses longues et cruelles insomnies : je ne suis pas dit-elle, aussi malheureuse que vous croyez. Dieu me fait la grâce de ne penser qu'à lui. Et lorsqu'un sénateur, lui dit un jour : Quelle est la première grâce que vous demanderez à Dieu, ma chère enfant, lorsque vous serez devant lui ? elle répondit avec une naïveté angélique : je lui demanderai pour mes bienfaiteurs la grâce de l'aimer autant que je l'aime ”.

Combien de paroles non moins admirables ont été dites par la martyre du Bon-Pasteur ! Son horrible maladie lui vint d'une blessure accidentelle, dont les médecins ne comprirent pas tout d'abord la gravité. Ses compagnes l'entendirent tout aussitôt remercier le Seigneur

avec une grande surabondance de joie, comme si elle eût aperçu, dans une sorte de vision prophétique, l'épreuve miséricordieuse dont le ciel voulait se servir pour l'élever jusqu'aux sommets de la perfection.

Oui, après le grand apôtre, elle pensait au fond de son âme : " Je me glorifierai dans mes afflictions ; afin que la vertu de Jésus-Christ habite en moi.—*Virtus in infirmitate perficitur : libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.*"

Et d'années en années, à mesure que les souffrances s'augmentaient dans sa chair, ses consolations, son bonheur s'augmentaient aussi. Jusqu'à la fin, elle fut gaie. Elle se disait heureuse, même au milieu des douleurs les plus atroces et les plus violentes. Ses supérieures et ses gardes-malades ont toutes été témoins de son martyre la nuit comme le jour ; mais toutes également elles le furent de son allégresse inaltérable et profonde d'être ainsi clouée sur la croix. A l'exemple de saint André, elle semblait désirer " le supplice non-seulement avec résignation, mais volontiers, avec ardeur, comme la plus solennelle des fêtes, comme le festin le plus exquis ".

Même quand le mal devint hideux, repoussant, et que la réclusion complète s'imposa, son courage ne succomba point. Une poignante angoisse toutefois étreignit un instant son cœur : elle serait un membre inutile dans la communauté ! un fardeau pour ses sœurs !

" Offrez-vous à Dieu en victime pour nos œuvres, pour nos pénitentes, pour le bien de la congrégation ", lui dirent les religieuses.

Cette pensée brilla comme un éclair aux yeux de sa foi ardente. Dès lors souffrir, s'immoler pour les autres, fut le travail fécond et la joie visible de tous ses instants.

De l'accent le plus convaincu, Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienne se déclarait indigne d'avoir été choisie, en victime d'expiation et en holocauste, parmi

tant d'autres religieuses plus parfaites. Son humilité la faisait trembler de ne pouvoir assez remercier Dieu d'une telle faveur, et d'être si impuissante à lui marquer toute sa reconnaissance pour les délices dont il inondait son âme.

Voilà la force, le courage, l'héroïsme que donnent la soumission à la volonté divine et la résignation dans les épreuves. Ces deux vertus constituent, en effet, le sacrifice le plus parfait et le plus agréable au ciel qu'on puisse faire. C'est le plus grand, s'accordent à dire tous les saints. " Dans les autres sacrifices, on offre ses biens, ici on s'offre soi-même... Dans les autres sacrifices, on offre une partie de soi-même ; ici on offre tout son être, tout ce qu'on possède ;...on se soumet à tout... ; c'est le parfait amour de Dieu ; C'est la sainteté... ”.

Est-ce que le Sauveur n'a pas dit : " Quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère ! ”

Est-il étonnant après cela que, de ces relations si intimes, qui s'établissent entre Jésus-Christ et l'Âme qui souffre en patience, naissent les grâces insignes de la joie, du bonheur, de l'allégresse ?

Ah ! seconons notre lâcheté... et nous finirons par comprendre ce mystère de la paix et du bonheur dans la tribulation et le sacrifice. Avec saint Paul, avec la martyre du Bon-Pasteur, il nous sera donné de répéter en toute vérité : *Gaudeo in passionibus ;... Repetus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*

Ces sentiments sont communs à tous les cœurs généreux.

Nous ne savons plus quel grand de la terre manifestait à un misérable lépreux, séquestré dans l'épaisseur d'une sombre forêt, sa surprise de l'entendre chanter d'une voix si douce et si remplie d'allégresse.

Eh ! répondit le lépreux, je verrais ma chair qui tombe en lambeaux ! et je ne me réjouirais pas de contempler les murs de ma prison se briser et s'écrouler ! Mais, je sens déjà mon âme qui va reconquérir sa liberté ! elle prend son essor vers Dieu, elle entre dans un océan éternel d'indicibles délices.

Chant admirable, chant divin ! combien de fois Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienne ne vous a-t-elle pas murmuré dans la solitude et le silence de l'humble cellule, où elle souffrit si joyeusement son long martyre ?

L'EDUCATION DANS LE DIOCESE DE MONTREAL

STATISTIQUES

TOUT n'est pas dans les chiffres, évidemment ! Mais les chiffres ont leur éloquence. Après la statistique que nous avons publiée l'autre jour, sur une de nos institutions de charité, — en voici encore une que nous ferons suivre, à l'occasion, de plusieurs autres. Celle-ci a trait aux établissements catholiques d'éducation, dans le seul diocèse de Montréal.

Selon des calculs qu'il y a lieu de croire exacts, nous aurions 879 maisons d'enseignement ; fréquentées par une moyenne annuelle de 85,567 élèves, filles et garçons ; et dans lesquelles se consacrent à la formation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse près de 3,000 maîtresses ou maîtres, séculiers, congréganistes et ecclésiastiques.

La répartition entre ces trois catégories de professeurs, s'établirait comme suit, en chiffres ronds : religieuses, 1200 ; institutrices séculières, 800 ; religieux, 560 ; ecclésiastiques, de 90 à 100 ; instituteurs séculiers, 300.

Parmi les écoles, près de 100 sont des institutions libres ; ou si l'on veut des maisons indépendantes, en ce

sens qu'elles ne relèvent pas des commissions scolaires. Mais pour la plupart cependant elles reçoivent une légère subvention, soit du Conseil de l'Instruction publique, soit de la commission scolaire de la municipalité où elles se trouvent.

Environ 90 pour cent de ces dernières écoles sont tenues par nos congrégations enseignantes.

Toutes ensemble, ces institutions indépendantes donnent l'instruction à 15,000 élèves, au moins.

Nous comptons dans le diocèse 7 congrégations de religieux spécialement adonnées à l'enseignement primaire : les Frères des Ecoles chrétiennes, les Frères de l'Instruction chrétienne, les Clercs de Saint-Viateur, les Frères Maristes, les Frères du Sacré-Cœur, les Frères de Saint-Gabriel, la Congrégation de Sainte-Croix.

Les congrégations de religieuses enseignantes sont au nombre de 5 : les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, celles des Saints-Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Anne, de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, et puis les religieuses du Sacré-Cœur.

Trois autres communautés de religieuses, dont les œuvres de charité sont la fonction principale, ont aussi des couvents très prospères : les Sœurs de Charité de la Providence, les Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers et les Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal.

Quatre communautés d'hommes se dévouent à l'enseignement secondaire : les Pères de Sainte-Croix, les Clercs de Saint-Viateur, la Compagnie de Jésus et la Compagnie de Saint-Sulpice.

Il est bon de faire remarquer tout de suite que le grand séminaire, tenu par les messieurs de Saint-Sulpice, n'entre pas dans les chiffres que nous avons donnés. De ce chef, il faudrait ajouter un contingent de 300 étudiants, ou à peu près, aux tableaux précédents.

Les prêtres du clergé diocésain dirigent en outre 2 petits-séminaires, dont la population scolaire réunie atteint le chiffre de 500, au bas mot.

Finissons par un décompte, montrant le nombre de maisons tenues par les différents instituts religieux.

Frères des Ecoles chrétiennes : 20 maisons ; Clercs de Saint-Viateur : 16 ; Frères de l'Instruction chrétienne : 12 ; Congrégation de Sainte-Croix : 9 ; Frères de Saint-Gabriel : 7 ; Frères Maristes : 3 ; Compagnie de Saint-Sulpice : 3 ; Compagnie de Jésus : 2 ; Frères du Sacré-Cœur : ..

Total : 74 maisons, réparties entre 9 congrégations d'hommes.

Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame : 42 maisons ; Sœurs de Sainte-Anne : 20 ; Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie : 17 ; Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs : 10 ; Sœurs de Charité de la Providence : 10 ; Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal : 7 ; Religieuses du Sacré-Cœur : 3 ; Sœurs du Bon-Pasteur : 3.

Total : 112 maisons, réparties entre 8 congrégations de femmes.

Grand total : 186 maisons, réparties entre 17 congrégations.

ORDO DES FIDÉLES

Dimanche, le 26 janvier

Messe de la septuagésime, *semi-double* ; pas de *Gloria*, 2^e or. de S. Polycarpe (du 26), 3^e *Deus. qui salutis* ; préf. de la Trinité. — I vêpres de S. Jean-Chrysostôme (du 27) ; hymne *Iste... supremos* ; au *Magnif. ant. O Doctor..... Joannes.....* ; mém. du dim. (*Dixit*) et de S. Polycarpe (ant. *Qui vult.*)